AFFAIRE N°3
CCAS 11.02.2026 – achat auto laveuse

Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212202824-20260211-202602171144-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE - Liberté-Egalité-Fraternité
DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR - ARRONDISSEMENT DE DINAN
COMMUNE DE SAINT-CAST LE GUILDO
Extrait du Registre des Délibérations du Conseil d'Administration du C.C.A.S
Séance ordinaire du 11 Février 2026 à 18h30

Le Centre Communal d'Action Social de Saint-Cast le Guildo légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Mme Marie-Madeleine MICHEL

Présents : Mme MICHEL, Mme MAKLES, Mme QUENOUAULT, Mme FROSTIN, M. HAMON François, M. FULBERT,
Absents représentés : M. HAMON Pierrick, M. LEMIERE respectivement représentés par M. FULBERT et Mme MAKLES
Absents : M. TROTEL, M. VILPASTEUR, Mme VARLET
Secrétaire de séance : Mme MAKLES
Le nombre de membres au Conseil d'Administration en exercice est de :
Présents : 6
Votants : 2 (dont 2 pouvoirs)
Convocation adressée le 5 Février 2026

*

AFFAIRE N° 3 - ACHAT AUTO-LAVEUSE EN INVESTISSEMENT – AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE CREDITS

Rapporteur : Mme MAKLES

Préalablement au vote de l'EPRD 2026, la collectivité ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement.

Afin de faciliter les dépenses d'investissement 2026 et de pouvoir faire face à une dépense d'investissement, le Conseil d'Administration doit autoriser à mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à l'EPRD 2025.

Le montant des crédits inscrits en Investissement à l'EPRD 2025 était de 30 000 €. Le Conseil d'Administration peut donc autoriser l'engagement de crédits pour un plafond de 7 500 €.

Actuellement, l'ancienne auto laveuse est hors service, ce qui empêche les agents d'effectuer correctement leur travail. Il n'est pas possible d'attendre le vote du prochain EPRD pour procéder à l'acquisition d'une nouvelle auto laveuse. L'EHPAD a donc sollicité un devis auprès de la société Gama29, pour un montant de 5 420,26 € TTC**.**

Considérant l'urgence de la dépense,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS
VALIDE l'achat de l'autolaveuse auprès de l'entreprise GAMA 29 conformément au devis présenté pour un montant de 5 420,26 € TTC.
AUTORISE le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits à l'EPRD 2025 et ce avant le vote de l'EPRD 2026 et d'autoriser la Présidente à signer tout document à intervenir dans le règlement de ce dossier.
VOTE : UNANIMITE

Pour extrait certifié conforme,
La Présidente
Marie-Madeleine MICHEL

Secrétaire de séance
Mme Chantal MAKLES